



**FORUM ANNUEL SYNDICAL AFRICAIN
DE LA RENTREE**



*Les défis de l'émancipation africaine –
Les syndicats africains et les prérequis de l'émancipation africain*

LOME (TOGO)

LES RAPPORTS DE LA CEA SUR L'AFRIQUE :
Une appréciation de la CSI-AFRIQUE
Par
Kouglo Boèvi LAWSON BODY

1. Avant propos : Qu'est-ce-que la CEA?

La Commission Economique pour l'Afrique des Nations pour l'Afrique, communément appelée (CEA) est créée en 1958. Elle est l'une des cinq commissions régionales qui relève, administrativement, du Siège de l'ONU. En tant qu'organe régional de l'ONU en Afrique, elle a pour mandat d'appuyer le développement économique et social de ses 53 membres, d'encourager l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Elle fait rapport au Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC).

La CEA comporte six Divisions organiques chargées de l'exécution des programmes :

- Politique et gestion du développement ;
- Politique économique et sociale ;
- Genre et développement ;
- Information pour le développement ;
- Développement durable ;
- Commerce et intégration régionale.

Avec ses cinq Bureaux sous-régionaux qui donnent un impact sous-régional au programme du travail et qui appuient les services extérieurs, la CEA met en œuvre plusieurs moyens et services pour appuyer ses Etats membres notamment en ce qui concerne :

- l'analyse des politiques et le plaidoyer ;
- la consolidation des partenariats ;
- la communication et le partage des connaissances;
- l'assistance technique ;
- le soutien aux activités des sous-régions.

Depuis les années 1960, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) s'est positionnée comme une institution régionale africaine des Nations Unies œuvrant pour le développement du continent. Dès l'origine, la CEA a toujours considéré l'intégration régionale comme un facteur déterminant pour le développement de l'Afrique, s'inscrivant ainsi dans la vision panafricaine des pères fondateurs. Dans cet exposé, nous tentons pour les besoins de la cause de nous focaliser sur les principales publications de la CEA en rapport avec son mandat.

2. Les principales publications de la CEA : enjeux et défis pour le développement de l'Afrique.

La CEA élabore périodiquement dans le cadre de sa mission. Les trois rapports les plus importants sont :

- le Rapport économique sur l'Afrique
- l'État de l'intégration régionale en Afrique
- le Rapport sur la gouvernance en Afrique

Les récentes éditions de ces trois rapports fondamentaux de la CEA sont disponibles sur le site de la Commission aux adresses suivantes :

1- Rapport économique sur l'Afrique (Economic Report on Africa - ERA-)

Français: http://www.uneca.org/fr/era2010/ERA2010_FRENCH.pdf

English : http://www.uneca.org/eca_resources/publications/books/era2010/ERA10_Book.pdf

2- État de l'intégration régionale en Afrique (Assessing Regional Integration in Africa - ARIA-)

Français: <http://www.uneca.org/fr/aria4/ARIA4FR.pdf>

English : http://www.uneca.org/eca_resources/Publications/books/aria4/ARIA4Full.pdf

3- Rapport sur la gouvernance en Afrique (Africa Governance Report -AGR-)

Français: http://www.uneca.org/fr/eca_resources/Publications/agr2/AGR-II-french.pdf

La CEA publie également d'autres rapports. On peut citer entre autres :

- le rapport sur la femme africaine ;
- le rapport sur la jeunesse africaine ;
- le rapport sur la réalisation des OMD en Afrique.

❑ Le Rapport économique sur l'Afrique.

Ce rapport, publié chaque année, évalue globalement les performances économiques du continent face à la situation économique mondiale, ainsi que les conditions économiques et sociales et les questions nouvelles en Afrique.

Le plus récent rapport (Rapport économique sur l'Afrique, 2010) Edité en mars 2010 et titré « *Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique* » est une publication conjointe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'Union Africaine (UA). Le rapport fait état des répercussions de la crise financière et économique mondiale sur l'activité économique en Afrique ainsi que des progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement du continent.

Le rapport fait mention d'une baisse de la croissance économique qui a entraîné l'augmentation du chômage et de la pauvreté, en particulier au sein des groupes vulnérables. Toutefois, le rapport souligne que la crise offre aux pays africains l'occasion de réorienter leur croissance à long terme et leur politique de développement de telle manière que la reprise économique attendue se caractérise par des taux de croissance élevés et soutenus et par une forte intensité d'emplois permettant de réduire la pauvreté.

Il ressort de manière générale du rapport économique sur l'Afrique, édition 2010 que :

- L'Afrique n'a pas été en mesure de créer assez d'emplois pour réduire notablement le chômage, malgré la croissance impressionnante d'avant la crise
- Les stratégies de développement de l'Afrique doivent être axées sur la création d'emplois
- La crise financière mondiale a eu des effets négatifs sur la croissance et l'emploi en Afrique

En terme de *Performances économiques et sociales récentes en Afrique*, le rapport mentionne que :

- La croissance se ralentit, mais de façon très variable en 2009
- Le chômage et les emplois précaires sont restés très élevés en 2009
- Perspectives pour 2010: un redressement lent et variable ainsi qu'une vulnérabilité accrue
- Accroissement rapide de la population accompagné d'une pauvreté accrue
- La formation du capital humain est, au mieux, mitigée

- L'égalité entre les sexes s'améliore, mais très lentement
- Le chômage et l'emploi précaire sont trop élevés et en hausse

Pour ce qui concerne les *défis de développement actuels et nouveaux pour l'Afrique*, le rapport mentionne quelques uns à savoir :

- L'évolution du commerce international
- Le financement du développement dans le contexte de la crise économique mondiale
- Le chômage élevé qui empêche la réduction de la pauvreté

En vue de *promouvoir une croissance forte et durable pour la réduction du chômage*, le rapport souligne que la transformation économique est essentielle pour une croissance forte et durable à forte intensité d'emplois en Afrique. Aussi des réformes du marché des facteurs et une plus grande productivité sont essentielles à une croissance génératrice d'emplois. Afin de réduire la pauvreté, la croissance axée sur l'emploi devrait cibler les groupes vulnérables.

□ L'État de l'intégration régionale en Afrique

En Afrique, toute l'attention se focalise de plus en plus sur l'intégration régionale en tant que stratégie de réalisation d'une croissance économique durable, vu qu'il existe un consensus sur le fait qu'en mutualisant ses capacités et ses ressources et en mobilisant les énergies, le continent sera à même de surmonter les formidables défis du développement auxquels il est confronté.

En effet, une intégration plus poussée permettra à l'Afrique non seulement de réaliser une croissance économique forte et durable, de réduire la pauvreté, d'assurer une meilleure circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre mais également d'améliorer la coordination et l'harmonisation des politiques économiques, le développement des infrastructures et de promouvoir la paix et la sécurité à l'intérieur des régions et entre celles-ci.

L'intégration régionale demeure la stratégie clef qui permettra aux gouvernements africains d'accélérer la transformation de leurs petites économies fragmentées, d'élargir leurs marchés, d'étendre l'espace économique continental et de cueillir les fruits des économies d'échelle, au profit de la production et du commerce, en accroissant ainsi au maximum la prospérité de leurs nations. L'intégration régionale améliore la compétitivité dans le commerce mondial et l'accès aux technologies, aux investissements et aux idées venant de l'étranger.

Edité en mai 2010, le 4^e rapport sur l'État de l'intégration régionale en Afrique titré « *Développer le commerce intra-africain* » qui est une publication majeure de la CEA, établie en collaboration avec l'UA et d'autres partenaires de développement comme la BAD. Le rapport recense les réalisations et les défis, des solutions y étant proposées pour à une analyse minutieuse et une évaluation détaillée des progrès accomplis par l'Afrique dans l'intégration de la région en vue d'accélérer la réalisation des objectifs fixés.

Les rapports de cette série peuvent être de nature générale ou thématique.

- Le premier rapport, publié en mai 2004, contenait une évaluation de l'état de l'intégration en Afrique.
- Le deuxième, publié en 2006 en collaboration avec la CUA, traitait de la rationalisation des nombreux groupes d'intégration régionale et de l'appartenance multiple de leurs membres à des Communautés Economiques Régionales.
- Le troisième rapport publié en 2008, portait sur une évaluation des progrès accomplis par les États membres dans le domaine de l'intégration monétaire et financière, à la lumière des programmes de leurs CER respectives. Il avait pour but d'aider à accélérer la réalisation des objectifs d'intégration monétaire et

financière et, par là, de promouvoir également le commerce et les investissements, de stimuler la croissance économique.

Structure du 4^e rapport sur l'État de l'intégration régionale en Afrique

Le Rapport sur l'État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA IV) corrobore l'affirmation selon laquelle le commerce a été et continuera d'être un apport énorme au développement de nombre de pays développés et en développement. Le commerce apporte les moyens matériels indispensables au développement économique car c'est un moteur de croissance et de développement, l'élimination des obstacles qui le gênent contribuera à en accroître les effets bénéfiques. Le libre-échange devient ainsi un outil important pour l'élimination de ces obstacles et la promotion d'échanges intra-régionaux plus actifs.

Le rapport comprend 14 chapitres. Un **chapitre introductif** qui présente le contexte général du rapport.

Le chapitre 2 contient une évaluation systématique des progrès accomplis dans l'intégration régionale dans les huit CER, avec une mise en exergue des réalisations, des défis à relever et des contraintes qui demeurent. Ces 8 CER sont :

- UMA (Union du Maghreb Arabe)
- CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens)
- CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)
- CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale)
- CAE (Communauté d'Afrique de l'Est)
- COMESA (Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe)
- IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement)
- SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe)

En termes de défis et de difficultés, on peut citer

- La question de la viabilité de plusieurs CER qui sont à cheval sur plusieurs pays (COMESA, CAE, SADC, IGAD, CEN-SAD) ;
- La difficulté de circulation des personnes (problème de visa, les femmes sont fouillées illégalement et sont victimes de harcèlement sexuel et de viols), des biens et des capitaux (tracasseries douanières, confiscation illégale des marchandises et des devises...)
- Les problèmes monétaires
- La qualité médiocre des réseaux d'infrastructure; obstacles matériels; conflit et guerre civile dans certaines parties du continent; mauvaise gouvernance; et absence de mise en œuvre des décisions prises pour faciliter l'intégration régionale;

- Le développement des échanges intra-africains reste gêné par des obstacles non tarifaires, dont les formalités administratives; les points de contrôle; et les différents barrages routiers;
- Le manque de volonté politique et l'absence d'un véritable leadership
- Les difficultés pour la mise en œuvre des politiques économiques, monétaires, budgétaires, sociales (emploi, santé, éducation) et sectorielles (agriculture et industrie) sans mécanisme de convergence viable
- La forte dépendance politique économique des pays parties prenantes aux processus d'intégration
- L'existence d'un égoïsme national qui est un frein à l'application des décisions communautaires
- L'implication insuffisante des syndicats et des acteurs de la société civile et du secteur privé dans la définition des mécanismes institutionnels d'intégration ce qui a comme conséquence un décalage entre les décisions politiques d'intégration et les réalités vécues par les populations
- Le manque d'informations des populations sur les politiques d'intégration
- La non préparation des agents de l'administration dans l'application des politiques communautaires
- Les différences de perception sur l'intégration
- Les conflits ethniques, les conflits liés à la gestion des ressources partagées

Les chapitres 3 à 13 constituent le cœur du rapport, chaque chapitre portant sur des aspects spécifiques du problème que pose le commerce intra-africain.

Le chapitre 3 contient une analyse théorique du potentiel que recèle le commerce, de même qu'une démonstration des relations qui existent entre commerce, croissance et réduction de la pauvreté.

Le chapitre 4 présente d'importantes observations et statistiques sur les flux et tendances des échanges commerciaux en Afrique au cours des trois dernières décennies. Il fait apparaître une persistance de la faiblesse du commerce intra-africain et permet de voir l'important volume du commerce continental qui, contre tout bon sens, continue d'être dirigé vers le monde extérieur.

Dans le **chapitre 5** figure un complément aux données officielles du commerce en Afrique, ce qui permet de mettre en lumière l'étendue et l'importance du commerce informel sur le continent, cela sur la base de deux études de cas portant sur l'Afrique de l'Ouest et sur l'Afrique de l'Est.

Le **chapitre 6** traite de la facilitation du commerce intra-africain, y compris de l'étendue et de la gravité du maintien de barrières tarifaires et non tarifaires par certains États membres; le chapitre traite aussi des pratiques et des opérations aux frontières, qui ont une incidence fâcheuse sur le commerce, et du coût qui en découle pour l'activité économique.

Le **chapitre 7** passe en revue la situation particulière des pays sans littoral d'Afrique et donne un aperçu des activités que mènent un certain nombre d'institutions africaines en charge de la gestion d'un corridor.

Le **chapitre 8** traite du rôle des systèmes de paiement dans la facilitation du commerce transfrontière, l'accent étant mis sur les difficultés et contraintes résultant des divers arrangements de paiement qui existent aux niveaux national et régional.

Le **chapitre 9** met en exergue la question cruciale des infrastructures en tant que socle de toute tentative de développement du commerce intra-africain; le chapitre contient, en outre, une analyse des problèmes qui se posent dans ce domaine, des défis à relever et de l'impact de ces problèmes et défis sur le développement des infrastructures en Afrique. On ne saurait suffisamment souligner l'importance que revêtent les infrastructures pour le commerce en général et pour le commerce intra-africain en particulier.

Le **chapitre 10** a pour objet une analyse du potentiel que recèle le commerce intraafricain, de même qu'une analyse des contraintes liées à l'offre et à la demande, une évidence étant qu'il ne saurait y avoir de commerce digne de ce nom sans marchandises permettant d'approvisionner le marché.

Le **chapitre 11** porte sur les dimensions institutionnelles et extérieures du commerce intra-africain, l'accent étant particulièrement mis sur l'incidence des Accords de partenariat économique (APE).

Le **chapitre 12** traite du rôle des femmes dans le commerce intra-africain, une étude de cas en Afrique de l'Ouest servant à illustrer l'analyse.

Le **chapitre 13** contient une étude du commerce intra-régional dans d'autres régions du monde, comme l'UE, en vue d'en tirer des enseignements pour l'Afrique.

Au **chapitre 14** figurent les conclusions et des recommandations concrètes.

□ Le Rapport sur la gouvernance en Afrique

Le Rapport sur la gouvernance en Afrique représente un suivi et une évaluation des progrès accomplis en matière de gouvernance en Afrique; il détermine les lacunes en matière de capacités dans les institutions de gouvernance et propose des moyens d'action propres à promouvoir la bonne gouvernance. Il suit une méthode unique, combinant trois instruments de recherche – une enquête d'opinion effectuée auprès d'experts nationaux, une enquête par sondage auprès des ménages et la recherche documentaire.

La première édition du rapport publié en 2005 couvrait **27 pays africains** alors la seconde et la récente édition de 2009 en couvre **35**.

La principale constatation de cette deuxième édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique est que l'Afrique a enregistré une avancée marginale en matière de gouvernance depuis l'étude initiale de 2005.

Des résultats mitigés ont été observés dans les indicateurs de base de la représentation politique et de l'indépendance des organisations de la société civile ainsi que des médias.

Les droits de l'homme et l'état de droit font l'objet d'un plus grand respect en Afrique comparativement au constat de l'édition de 2005.

S'agissant de l'économie en général, l'Afrique a accompli des progrès notables. Aussi, la gestion économique a enregistré 3 points de mieux rapport à la situation de 2005, les politiques favorables à l'investissement (6 points de mieux) et l'efficacité du régime fiscal (3 points de mieux).

La corruption demeure un défi redoutable en Afrique. L'indice de lutte contre la corruption a reculé de 3 points (48% en 2005, 45% en 2009). Les pays africains doivent redoubler d'efforts dans la lutte contre ce fléau.

Aussi le tableau d'ensemble de la gouvernance est-il marqué par des progrès limités. Il y a lieu d'intensifier les efforts pour améliorer la gouvernance sur le continent, la bonne gouvernance étant la condition sine qua non du développement économique et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Gouvernance politique (chapitre 1)

Les progrès réalisés en matière de gouvernance politique en Afrique sont mitigés.

- Le multipartisme fleurit, mais sans véritable institutionnalisation

- Les élections ont lieu plus régulièrement, mais elles sont entachées d'irrégularités dans certains pays.
- Le respect de la constitution et l'état de droit demeurent un défi redoutable
- Une politique sociale inclusive est en voie de devenir la règle
- La démocratie est en marche en Afrique

Gouvernance économique et gestion des finances publiques (chapitre 2)

Plusieurs pays africains ont considérablement progressé, au cours des années passées, sur la voie de la gouvernance économique et de la gestion des finances publiques. Mais il reste énormément à faire.

De nettes améliorations ont été constatées dans les résultats économiques récents en Afrique. Mais des défis subsistent sur le plan macroéconomique. Les politiques des pouvoirs publics ont un rôle décisif à jouer pour que la croissance ait une large assise et soit inclusive. La transparence et l'obligation de rendre compte dans le domaine des finances publiques posent toujours problème.

Développement du secteur privé et gestion des entreprises (chapitre 3)

Depuis la publication de la première édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique, peu de progrès ont été accomplis vers la mise en place d'un environnement propice au développement du secteur privé et à la promotion d'une bonne gestion des entreprises. Des politiques inappropriées sont généralement mises en cause dans certains cas. Mais le manque de capacités pour appliquer les stratégies et les politiques adoptées est davantage à prendre en compte.

Il ressort du rapport 2009 sur la gouvernance en Afrique que :

- Les progrès réalisés vers la mise en place d'un environnement porteur pour le développement du secteur privé ont été lents
- Des progrès importants ont été enregistrés dans la réduction des pesanteurs administratives jouant contre les entreprises, mais le coût des transactions reste élevé.
- Des faiblesses persistent dans l'exécution des contrats, la protection des droits de propriété et la gestion des entreprises.
- En raison essentiellement de l'insuffisance des capacités institutionnelles, de l'inadéquation des cadres juridiques et réglementaires et de la piètre gouvernance en général

Contrôles et contrepoids (chapitre 4)

L'équilibre des pouvoirs politiques entre les trois branches de l'État découle du principe de la séparation des pouvoirs et il est consacré par une constitution. La séparation des pouvoirs fait en sorte qu'aucune branche de l'État ne puisse dominer les autres branches et les services publics. Dans une démocratie, le pouvoir exécutif est élu périodiquement au cours d'élections ouvertes et équitables. Et dans l'exercice de leurs fonctions, les fonctionnaires nommés se mettent au service de l'organe exécutif. Si l'on veut soutenir et promouvoir la bonne gouvernance, il faut impérativement suivre et contrôler le comportement de l'exécutif.

- L'exécutif continue de dominer

La domination de l'exécutif constitue l'une des caractéristiques déconcertantes des systèmes modernes de gouvernance en Afrique, et faire contrepoids à l'exécutif est un facteur majeur de la bonne gouvernance.

- Le manque d'accès au financement, à la terre et à des services d'infrastructure de qualité demeure un grand obstacle au développement du secteur privé.
- Les incitations propres à attirer l'investissement étranger direct restent importantes
- Davantage de pays adoptent des réglementations et créent des institutions pour exécuter les contrats et protéger les droits de propriété
- Les acteurs non étatiques font contrepoids aux divers pouvoirs exécutifs et autres pouvoirs exercés par des organismes publics
- L'autonomisation des populations par la connaissance et leur vigilance constituent le contrepoids le plus efficace au pouvoir de l'État

Efficacité et obligation de rendre compte de l'exécutif (chapitre 5)

L'exécutif joue un rôle majeur dans le système de gouvernance des pays africains. Il assure la paix, la sécurité et la stabilité, met en place l'environnement propice et le cadre réglementaire nécessaires pour des activités de production et de création et fournit les services publics essentiels aux citoyens. L'efficacité et l'obligation de rendre compte de l'exécutif sont donc au cœur des résultats de l'État.

- Amélioration marginale constatée dans la qualité de l'exécutif
- La capacité institutionnelle de la fonction publique demeure faible
- La décentralisation apporte peu dans la prestation des services au niveau local

- La transparence et l'obligation de rendre compte de l'exécutif doivent être améliorées
- Nécessité de redoubler d'efforts dans la lutte contre le VIH/sida
- Nécessité d'une plus grande institutionnalisation des mécanismes de promotion des droits de l'homme

Droits de l'homme et état de droit (chapitre 6)

Les droits de l'homme et l'état de droit sont des indicateurs clefs de la bonne gouvernance. À cet égard, l'Afrique présente des résultats mitigés: tandis que les engagements pris officiellement au niveau aussi bien mondial que régional dénotent une volonté de faire progresser la cause des droits de l'homme et de l'état de droit sur tout le continent, la réalité sur le terrain laisse à désirer. Le rapport souligne :

- La nécessité d'une plus grande institutionnalisation des mécanismes de promotion des droits de l'homme
- La nécessité de renforcer la culture des droits de l'homme pour relever d'importants défis dans la mise en œuvre des normes et d'accroître la confiance des citoyens dans leurs institutions

La corruption en Afrique (chapitre 7)

La corruption demeure le défi le plus redoutable dans l'élimination de la pauvreté, la création d'un environnement prévisible et favorable à l'investissement et l'avènement d'un développement socioéconomique général en Afrique.

Il ressort du rapport que les principales institutions publiques – l'organe exécutif, l'organe législatif et l'organe judiciaire – sont corrompues à des degrés divers. Il en est de même pour les institutions non étatiques de la société civile et le secteur privé. La corruption continue d'aggraver la pauvreté et de freiner la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

- Des efforts concertés ont été faits pour s'attaquer au problème, mais les défis abondent.
- Les initiatives mondiales renforcent la lutte contre la corruption menée par l'Afrique
- Peu de progrès ont été accomplis dans le rapatriement des avoirs à partir des pays occidentaux

- Nécessité d'intensifier le programme de lutte contre la corruption

Aussi, pour mener à bien la lutte contre la corruption, des efforts considérables restent à faire par les pays africains dans trois domaines (*Les institutions, Les groupes de partenaires chargés de lutter contre la corruption, La rémunération des fonctionnaires*)

Renforcement des capacités institutionnelles en matière de gouvernance (chapitre 8)

À leur accession à l'indépendance, nombre de pays africains ont hérité d'institutions fragiles et inefficaces qui avaient été conçues pour servir les intérêts coloniaux. Après leur accession à l'indépendance, les pays se sont lancés dans la construction d'écoles, d'installations sanitaires et d'universités.

Puis une réorientation de la politique des donateurs multilatéraux a amené les gouvernements à investir moins dans l'enseignement supérieur. Avec le déclin des universités, de nombreux Africains instruits sont allés à l'étranger en quête d'opportunités. La capacité des universités a été en outre minée par l'exode des compétences causé par des régimes militaires oppressifs et autoritaires.

Il ressort du rapport que le renforcement des capacités est plus qu'un exercice technique et que les défis en matière de capacités peuvent être relevés.

De nombreuses institutions de gouvernance en Afrique (l'organe législatif, l'organe exécutif, l'organe judiciaire, la fonction publique, les partis politiques, la société civile et le secteur privé) connaissent une grave pénurie de capacités. Ces institutions doivent de ce fait fournir un gros effort de renforcement des capacités en vue de maintenir et d'institutionnaliser les acquis modestes réalisés en Afrique.

En vue de juguler les contraintes qui pèsent sur les capacités dans les institutions de gouvernance, des mesures doivent être prises pour : (1) *Accroître la capacité de l'organe législatif*; (2) *Accroître la capacité de l'organe exécutif*; (3) *Accroître la capacité de l'organe judiciaire*; (4) *Accroître la capacité des acteurs non étatiques*.

En guise de conclusion, le second rapport sur la gouvernance en Afrique souligne que la capacité de l'Afrique de parvenir à une transformation structurelle durable dans les décennies à venir dépendra de la volonté politique de soutenir le renforcement des capacités et d'appliquer les réformes qui permettront une utilisation efficace de ces capacités renforcées.

La 3^e édition du rapport sur la Gouvernance en Afrique (AGR III) est prévue pour cette année 2011 et portera sur le thème: *Les Elections et la Gestion de la Diversité en Afrique*.

3. La voie à suivre pour le mouvement syndical africain

Quelles sont les leçons de ces rapports et de nos contextes

La disponibilité des informations et des données sur :

- ❖ La nature et la qualité des performances économiques (faiblesse de croissance, la précarité des emplois, faible productivité des secteurs d'activité (agriculture, industrie, commerce, services...))
- ❖ La nature et la qualité des infrastructures
- ❖ La marginalisation économique de l'Afrique (poids économique en termes de valeur ajoutée agricole et ou industrielle, poids commercial)
- ❖ Le faible niveau du développement social (santé, éducation, l'incidence pauvreté,) et ses mécanismes de financement (APD, IED, transferts des migrants...)
- ❖ Le degré des processus d'intégration en Afrique
- ❖ La nature et les formes du commerce intra-africain
- ❖ Le niveau et les mécanismes de ce commerce
- ❖ L'état, les formes de la gouvernance (politique, démocratique, locale, économique ;
- ❖ Les mécanismes et les acteurs de la gouvernance
- ❖ La qualité de la gouvernance
- ❖ La faible implication des syndicats et des acteurs de la société civile dans la définition, le suivi, la mise en œuvre des politiques économiques, des stratégies de développement,

La nécessité de tirer les leçons de l'histoire et de s'approprier les priorités syndicales en vue de la promotion du développement de l'Afrique. D'où:

1. Quelques questionnements ? Quel le niveau des performances des économies africaines - Quelles sont les véritables causes du retard de l'Afrique et de sa marginalisation par rapport aux continents- Quelles sont nos responsabilités.
2. Quelques comportements - Se référer aux conclusions issues de nos rencontres et fora (Nairobi 2008, Lomé 2009, 2010) avec des orientations sur les questions sur l'intégration régionale, le développement de l'agriculture, l'industrialisation, la promotion du commerce, la création des emplois décents

L'urgence de l'action syndicale

En tant acteurs du développement du continent, les syndicats africains doivent s'informer sur les différents rapports produits par la CEA plus particulièrement dans les domaines du développement économique, de l'intégration régionale, sur l'état de la gouvernance.

Pour se faire, ils doivent se mobiliser pour pousser les dirigeants à l'action afin que des solutions durables soient trouvées en menant des actions concrètes pour consolider leurs connaissances sur ces différentes questions, sensibiliser les travailleurs et proposer des alternatives aux dirigeants. *Cela suppose des stratégies en matière de :*

- ❖ Information et recherche ;
- ❖ Organisation, mobilisation et financement,
- ❖ Renforcement de capacité en analyse socio-économique,
- ❖ Négociation.

Mais, cela suppose au préalable la définition d'une éthique et des normes en matière de gouvernance syndicale sur les questions d'intégration et de gouvernance, et leur mise en œuvre effective dans les espaces nationaux en Afrique par les leaders syndicaux. Sans cela, les syndicats africains ne sauraient être des acteurs crédibles capables de d'intervenir dans le dialogue sociale pour orienter la gouvernance démocratique, institutionnelle, économique et sociale dans les pays africains au niveau local, national et régional et peser sur les destinées des populations et travailleurs dans le sens des améliorations des conditions de travail et de vie grâce à leurs propositions et alternatives sur les différents domaines couverts par ces rapports (agriculture, industrialisation, intégration régionale, création d'emplois, gouvernance, etc.).